

FAHYS Bertrand

Vendredi 13 décembre 2007

HOUMED ABOUBAKER Ali

RABIOU BALA Mahaman

Université Pierre Mendès France

U. F. R. Economie – Stratégies – Entreprise

Master 2 Economie Internationale et Globalisation

Spécialité Recherche Economie et Politiques Internationales

Théorie et processus d'intégration internationale

La ZLEA : construction, contenu, conséquences, critiques et alternatives

INTRODUCTION

Le projet de constitution d'une Zone de Libre Échange des Amériques (ZLEA) a été lancé lors du Sommet des Amériques qui s'est tenu à Miami du 9 au 11 décembre 1994. C'est là que le président Bill Clinton s'engagea à réaliser le rêve que son prédécesseur G. Bush avait formulée 4 ans plus tôt; voir se constituer une zone de libre-échange qui s'étendrait d'Anchorage à la Terre de Feu. Le projet consiste à favoriser l'intégration économique et sociale sous le modèle de marché libre de l'ALENA. Il s'agit pour cela d'établir une stratégie de développement et de prospérité économique basée sur la préservation et le renforcement de la démocratie américaine. Lors de ce premier Sommet des Amériques, les États du continent ont voulu affirmer leur volonté commune de défendre les valeurs de paix et de liberté et leur détermination à lutter activement contre la pauvreté et à garantir un développement durable. Selon l'idéologie dominante, la prospérité économique représente la condition nécessaire et suffisante pour atteindre ces objectifs: ce sont le libre-échange et la libéralisation des marchés qui permettraient aux États de garantir un bien-être optimal et durable à leurs populations.

C'est un long processus de plus de dix années qui a permis la constitution de l'Accord « final » de la ZLEA: les Sommets de Santiago (1998), de Québec (2001), de Monterrey (2004) et enfin, celui de Mar del Plata en 2005 ont succédé à celui de Miami. Parallèlement des réunions ministérielles, organisées tous les 18 mois, ont permis la réalisation des trois avant-projets de cet accord. La ZLEA est un prolongement de l'ALENA, clairement animé par l'intention de libéraliser les marchés privés et publics. Deux mécanismes majeures articulent le projet de ZLEA; le premier facilite pour les pays du nord l'accès aux ressources (pétrole, eau et biodiversité) et à la main d'œuvre bon marché du sud; le second consiste à constituer un contrepoids à l'Union Européenne. Parallèlement, les avancées du projet de ZLEA ont renforcé ou activé l'alliance de pays du sud qui refusent de voir s'accroître l'hégémonie des États-Unis dans l'hémisphère. L'Alternative Bolivarienne pour les Amériques (ALBA) semble être en mesure de constituer une alternative robuste à la ZLEA. D'autant que l'ALBA est un projet sociétal davantage en adéquation avec les Accords de principe signés par l'ensemble des 34 pays au Sommet des Amériques de Miami et Mar del Plata. Les divers antagonismes et la multitude d'accords signés traduisent la difficulté à fournir un cadre cohérent au processus d'intégration économique de cette région.

La construction historique, les contenus et les objectifs du projet de ZLEA sont décrits dans la première partie. Les critiques de ce projet et de possibles alternatives au sud du continent américain sont présentées et discutées dans la seconde partie.

I. LE PROJET DE ZLEA

1. Construction

Le ZLEA succède à une multitude d'accords et de regroupements réalisés dans l'hémisphère depuis les années 1950. Le plus ancien est le Marché Commun Centro-Américain (MCCA) créé en 1958. Vint ensuite le CARIFTA qui a fût prolongé en 1973 par le CARICOM (Marché Commun de Caraïbes). Ces accords souffraient du manque de complémentarité et de la faiblesses des économies des pays signataires. En 1960 fût fondée l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALC), transformée en 1980 en Association Latino-Américaine D'Intégration (ALADI). En 1969 est apparu le Groupe Andin, devenu la Communauté Andine en 1995; elle constituait alors une union douanière entre la Bolivie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela. En 1993 et 1994, se succèdent la signature de l'Accord de Caracas et la création de l'Association des États de la Caraïbe. De nombreux accords furent signés entre les différents pays du sud de l'Amérique. Le Mercosur, créée en 1991, rassemble l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Les vagues suivantes concernent une intégration Nord-Sud. L'ICC en 1984 et l'ALENA en 1994 constituent les piliers fondateurs de la ZLEA.

a. Trois phases d'élaboration

La phase préparatoire débute en 1994 lors du premier sommet des Amériques en décembre 1994 aux États-Unis (Miami). Ce sommet réunit les Chefs d'État des 34 pays démocratiques du continent américain à l'exception de Cuba. Neuf groupes de négociations sont alors constitués. A chacun est attribué un domaine spécifique: accès aux marchés, investissements, services, secteur public, règlement des différends, agriculture, droits de propriété intellectuelle, subventions, antidumping et droits compensateurs, et enfin le domaine des politiques de concurrence. Ces groupes répertorient et analysent les différentes mesures commerciales déjà à l'œuvre dans la zone. Le but de cette première réunion est d'élaborer les approches possibles pour les futures négociations. A l'issue des réunions ministérielles de Denver (1995), de Carthagène (1996), de Belo Horizonte (1997) et de San José en 1998, une **structure de négociation** est définie. Elle fonde les « Principes généraux et les Objectifs de la ZLEA ». Ceux-ci sont énumérés dans la Déclaration de San José¹. En 1998, au second Sommet qui se déroule à Santiago, les gouvernements signent les accords de principes affirmant ainsi la volonté d'un accord « équilibré, intégral et conforme aux principes de l'OMC »². Les deux principes fondamentaux de fonctionnement sont la transparence et le respect des différences de niveau de développement et de taille des pays dans l'hémisphère.

La seconde phase débute avec les 5^{ème} et 6^{ème} réunions ministérielles à Toronto en 1999 et à

¹ Rédigée le 18 mars 1998. http://www.ftaa-alca.org/Ministerials/SanJose/SanJose_f.asp

² « Historique du processus de la ZLEA », site Internet de la ZLEA, p.1

Buenos Aires en 2001 auxquelles les groupes se voient confier la tâche de préparer et présenter les modalités et procédures de négociations, particulièrement au sujet des formalités douanières et de l'amélioration de la transparence. A l'occasion de ces réunions, les ministres ont également souligné l'importance d'améliorer le dialogue avec la société civile. Le projet de ZLEA était en effet fortement contesté par les populations latines dès le début des négociations. La réunion de Buenos Aires a fait ressortir le besoin d'assistance technique aux économies de petites tailles. Le troisième Sommet des Amériques s'est tenu à Québec en avril 2001. Les ministres y ont approuvé le premier avant-projet d'accord qui a été publié le 3 juillet 2001. La 7^{ème} réunion, qui eut lieu à Quito le 22 novembre 2002, a vu la publication du deuxième avant-projet. Un **programme de coopération hémisphérique** (PCH) a été élaboré. Le Comité de Négociation Commerciale (CNC) a été mandaté pour le superviser.

C'est à Miami, là où il avait démarré, que le processus entre en phase finale en septembre 2003. Le CNC a élaboré un **ensemble de droits et d'obligations applicables à tous les pays**. Les dispositions concernant les neuf domaines précités sont alors fixées; la troisième et dernière version à ce jour de l'Accord est rédigée. L'ambition à ce moment était que les négociations s'achèvent d'ici septembre 2004. Les ministres ont proposé la création d'un comité consultatif sur la société civile.

Il s'agit donc d'un long processus pendant lequel les changements politiques ont été plus fréquents en Amérique Latine qu'au nord du continent et qui a permis aux firmes transnationales d'accroître leurs influences sur les groupes de négociations.

b. Structure, organisation et décisions

La structure des négociations mise en place par les participants est basée sur les principes de l'alternance et de la représentation géographique. Chaque pays a participé à l'élaboration de cette structure. Le président général, les présidents et un vice-président de chaque groupe ainsi que le siège des négociations alternent au rythme des réunions ministérielles, soit tous les 18 mois. Les vice-ministres sont réunis dans le CNC qui guide le travail des groupes et décide de la structure générale de l'accord. Le CNC supervise également le secrétariat administratif et la mise en œuvre des mesures facilitant le commerce. Le CNC est le pivot central des négociations. Les textes proposés sont adoptés de façon provisoire lorsqu'ils font l'unanimité et doivent être renégociés avant leur soumission au CNC en cas d'opposition de la part d'un ou plusieurs pays.

Il existe trois comités: le Comité consultatif sur les économies de petite taille, le Comité des représentants gouvernementaux sur la participation de la société civile et le Comité mixte des experts du secteur public. Parallèlement à ceux-là se trouve un comité technique qui traite des questions institutionnelles. Enfin un comité tripartite forme un soutien financier, technique et analytique. Les trois institutions qui le composent sont la Banque Inter-Amérique de Développement (BID), l'Organisation des États Américains (OEA) et la Commission économique des Nations-Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC).

2. Contenu de l'Accord et les intentions états-uniennes sous-jacentes

a. Contenu

L'Accord de la ZLEA a pour but de favoriser la prospérité par le biais de l'intégration économique, de lutter contre la pauvreté tout en prenant en compte la préservation du capital environnemental américain. Les différentes recommandations formulées par les ministres à Miami en 1994 étaient : l'intégration économique de l'hémisphère, la promotion de l'intégration des marchés des capitaux, la compatibilité avec l'OMC, l'élimination de toutes barrières au commerce y compris les barrières non douanières, l'élimination des subventions aux exportations agricoles, l'élimination de toute barrière aux investissements, la mise en place d'un cadre juridique destiné à protéger les investisseurs et leurs investissements, la libéralisation des marchés publics et enfin l'inclusion des services dans la libéralisation des échanges.

Il s'agit donc essentiellement d'une extension de l'ALENA. L'objectif est d'établir des règles multilatérales qui favorisent, et même imposent, la mobilité des marchandises et des capitaux mais pas celle des travailleurs (les États-Unis ont la ferme intention de se protéger contre des migrations importantes). Il s'agit également d'éliminer les traitements préférentiels et de protéger les investissements. Ce projet prévoit la mise en place d'une cour d'arbitrage pour trancher les litiges qui opposeraient États et firmes transnationales (renforcement de la notion d'« Etat-investisseur »³). Cela peut se traduire par la possibilité pour les intérêts privés de « court-circuiter » leur propre gouvernement. La ZLEA se base sur les clauses de l'OMC et les orientations fondamentales des organismes financiers internationaux. L'objectif sous-jacent est donc de contraindre les nations qui tenteraient de protéger leurs firmes domestiques. L'expérience de l'ALENA a illustré que ce sont bien les pays les plus riches et les plus forts qui imposent les règles au marché continental. De nombreuses procédures présentes dans l'ALENA se retrouvent dans l'Accord de la ZLEA : les procédures de règlement des différends (chapitre 20 de l'ALENA),

³ L'ALENA conférait déjà des droits aux sociétés sans précédent jusqu'alors, en matière de défense de leurs droits commerciaux auprès des tribunaux de commerce

l'accès aux marchés publics (chapitre 10) mais également les autres mesures concernant l'investissement et la sécurité de la propriété intellectuelle (chapitre 11), le secteur tertiaire (chapitre 12), les services. La volonté des États-Unis est non seulement de renforcer l'application des règles de l'OMC sur l'ensemble du continent mais également de les dépasser quand cela est possible. Concernant les marchés publics, l'OMC condamne le favoritisme accordé aux fournisseurs locaux ou nationaux mais ne prévoit rien concernant les règles d'accès au marché. Le groupe de négociation de la ZLEA ouvre tous les contrats gouvernementaux, services et biens par le biais d'appels d'offre adressés à d'autres pays signataires de l'accord. En matière des droits de propriété intellectuelle, la ZLEA permet d'asseoir le monopole états-unien dans certains domaines de la recherche et notamment de priver les pays du sud des médicaments génériques. Ainsi, les clauses prévues par l'OMC vont s'imposer *de facto* à l'ensemble des pays membres de la ZLEA sous peine de lourdes sanctions.

Ce projet est impulsé par les États-Unis pour qui l'enjeu est capital. D'une part l'Amérique du Sud est une zone riche en pétrole et, jouxtant l'Amazonie, possède ressources naturelles, eau et biodiversité. Faciliter l'accès à ces matières premières est le premier objectif des pays du Nord. Ceux-ci proposent en échange aux pays moins avancés une amélioration des conditions d'accès à leur marché intérieur. Cette compensation pourrait sembler suffisante aux pays du sud. Néanmoins, comparativement à la situation d'accords unilatéraux, ils y perdent à plusieurs niveaux. Ce point sera développé dans la deuxième partie. D'autre part, la zone concernée compte une population de 800 millions d'habitants avec une superficie de 40 millions de km² pour 40% du PIB mondial et 20% du commerce international. Les échanges sont estimés à plus de 11,4 billions de dollars. La ZLEA constituerait ainsi un contrepoids considérable aux puissances européennes et asiatiques. Les États-Unis comptent ainsi sur le succès de la ZLEA pour renforcer la prépondérance de leurs grandes firmes dans la région mais également sur la scène internationale (second objectif de la ZLEA).

b. La puissance nord-américaine

Les États-Unis (USA) parviennent à garder leur suprématie sur le monde et remplir les caractéristiques d'une *puissance internationalement dominante* parce que leur structure nationale s'impose aux pays du continent sud-américain de façon asymétrique. C'est un renforcement de ce processus qui est visé avec la ZLEA. Les USA parviennent à articuler l'économie civile et militaire *via* une recherche des besoins militaires dans l'industrialisation et le développement. Dans l'accord de la ZLEA, les USA ont introduit la sécurité et la lutte contre les narcotrafiquants. Ils ont ainsi pu légitimer la présence de bases militaires dans la plupart des pays de l'Amérique Latine. L'économie contribue, avec le militaire et par le biais de sa fonction de gendarme mondial, à garantir les

ressources naturelles et humaines et à assurer une transférabilité entre les différentes dimensions. Avec la mise en compatibilité des « préférences nationales de structure » (PNS) dans un monde globalisé, les États-Unis imposent la PNS de leurs entreprises dans la négociation de la ZLEA. Ils aménagent les terrains aux FTN en mettant en place des règles pour limiter les forces et l'abondance de leurs concurrents.

En « américanisant les règles du jeu », les USA cherchent à maîtriser la régionalisation pour contrôler le multilatéralisme. Ils sont en quête d'un renforcement de leur politique commerciale (washingtonienne) d'abord à l'échelle continentale puis mondiale. Dans le débat « libéralisation commerciale globale (LCG) *versus* libéralisation commerciale régionale (LCR) » nombreux sont ceux qui affirment qu'il n'y a pas incompatibilité et que la LCR est l'étape qui doit précéder la LCG. En effet lorsqu'un pays pratique une politique de libéralisation plus agressive que ses voisins, il subit des coûts additionnels d'ajustements et d'adaptation en terme de politique économique⁴. La ZLEA constituerait ainsi une étape de transition vers une libéralisation plus globale.

La théorie économique nous enseigne qu'être sur un grand marché permet d'obtenir des effets d'envergure et de profiter d'une position dominante⁵ pour permettre aux entreprises de réaliser des économies d'échelles qui renforcent la compétitivité internationale. Nous avons vu que la ZLEA permet aux États-Unis de s'assurer le contrôle et l'accès privilégié aux marchés sudistes, à leurs ressources naturelles. Elle leur permet également de constituer une réserve de main-d'œuvre peu coûteuse et, bien sûr de la sécurité politique et militaire dans ce que les États-Unis considèrent comme leur « arrière-cour ». La ZLEA peut être considérée comme un outil de reconstruction de l'économie américaine. Ce projet illustre donc bien la conception hégémonique de R. Keohane selon laquelle l'hégémon doit avoir le contrôle des ressources naturelles, des sources des capitaux, des marchés et avoir des avantages compétitifs dans la production des biens à forte valeur ajoutée.

II. QUELLES CONSEQUENCES ET CRITIQUES, QUELLES ALTERNATIVES ?

1. Les réactions latines au projet ZLEA

⁴ D. Roland Holst et D. Van den Mensbrugge (2003), « Trade Liberalization in the Americas. Are Regionalism and Globalization Compatible ? », *Economie Internationale*, n°94-95, pp. 17-31. Les auteurs démontrent, *via* une étude empirique sommaire, que la LCG fournirait des gains bien plus importants à l'ensemble des pays que la LCR à laquelle correspond la ZLEA.

⁵ Théorie de la croissance endogène

La prise du pouvoir par des partis progressistes dans plusieurs pays d'Amérique du Sud a modifié le processus d'intégration continentale. Les gouvernements des nations sud-américaines tendent de plus en plus vers la gauche comme au Venezuela avec H. Chavez, au Chili avec M. Bachelet, au Brésil avec Lula, en Bolivie avec Morales et ou encore N. Kirchner en Argentine (remplacé par C. Kirchner en novembre 2007). Des pays comme le Brésil, le Chili, le Venezuela et l'Argentine ont établi un bilan négatif des politiques néo-libérales (Politique d'Ajustement Structurel) qu'ils ont longtemps subi *via* les recommandations formulées par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Aujourd'hui, ils ne cachent plus leur opposition à la volonté d'hégémonie économique des politiques de l'administration Bush. Pendant des décennies, le modèle libre-échangiste a contribué à creuser le fossé entre riches et pauvres en Amérique Latine, sa perversité est dénoncée par beaucoup. Le président Lula da Silva rappelle que la ZLEA consiste à réaliser une sorte d'annexion des économies latino-américaines à l'économie des États-Unis et que cet accord aggraverait les situations économiques dans certains pays pauvres (la pauvreté touche 44% de la population latino-américaine, c'est-à-dire 222 millions de personnes).

Deux positions distinctes se sont dégagées dans le camp latino-américain. D'un côté, le Venezuela s'oppose catégoriquement à la ZLEA (un peu comme l'extrême gauche latino-américaine l'a fait pendant de nombreuses années à l'endroit de l'impérialisme états-unien). De l'autre côté, les pays du MERCOSUR, particulièrement le Brésil et l'Argentine, comptent imposer leurs conditions, notamment en matière d'agriculture, avant d'accepter de poursuivre les négociations. L'opinion publique est opposée à la ZLEA et les mouvements sociaux du sud s'organisent. Ils se réunissent à leur propre sommet, le « Sommet des peuples d'Amériques ». En somme, l'avancement de la ZLEA est ralenti par les oppositions de certains pays et également des mouvements sociaux. C'est en ce sens que la question d'alternatives à la ZLEA est avancée.

2. Les voies complémentaires et parallèles à la ZLEA et la question de leur effectivité

a. Le MERCOSUR

La création du MERCOSUR, en 1991, répondait dès le départ à une double préoccupation: politique et économique. Politiquement, il s'agissait de renforcer la stabilité politique et la sécurité dans la région. D'autre part, ce regroupement ambitionnait de renforcer un pouvoir économique régional *via* la constitution d'un marché commun traduisant également les volontés brésilienne et argentine de s'insérer de manière compétitive dans l'économie mondiale. Il constituait également la possibilité pour ces deux grands pays de poursuivre sur la voie des réformes économiques. Il s'agit du seul grand accord qui exclut les pays du Nord. Il est doté d'une triple objectif : assurer la libre

circulation des marchandises, des capitaux et de la main-d'œuvre entre les 4 pays concernés (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), établir une politique douanière commune et favoriser une coordination des politiques macroéconomiques. Le Mercosur souffre toutefois du manque d'une institution supranationale, la structure administrative et donc les mécanismes d'incitation restant faibles. Néanmoins, de par son relatif succès et son ancienneté, il joue un rôle primordial dans les négociations de la ZLEA. Il s'oppose parfois radicalement, et efficacement, à certaines propositions. C'est donc un contrepouvoir nécessaire permettant de relativiser la puissance de négociations des pays nord-américains.

Le premier bilan du MERCOSUR est largement positif. Les échanges intra-régionaux ont fortement progressé tant au niveau du commerce qu'au niveau des investissements. Il a permis au Brésil et à l'Argentine de rester des partenaires économiques privilégiés (le Brésil est le premier partenaire de l'Argentine devant les États-Unis tout comme l'Argentine est le premier partenaire du Brésil). La dynamique d'intégration eut un effet positif sur les entreprises de la région. Mais la crise des années 1990 affecte considérablement cet accord. Même si la crise mexicaine eut un impact faible, la crise asiatique se traduisit par un retrait massif des capitaux présents dans la zone. La crise que traverse l'Argentine en 2001 conduit son gouvernement à rétablir certains tarifs douaniers, mettant en péril le MERCOSUR. Selon les dirigeants de l'époque, l'Argentine avait plus à gagner avec une insertion élargie et tournée vers d'autres blocs commerciaux. Ceux-ci prônent donc un libre-échange qui se rapproche de celui pratiqué au nord du continent. Toutefois le 18 février 2002, à l'occasion de la réunion du Conseil du Marché Commun, les représentants des pays membres ont réaffirmé leur volonté de poursuivre le processus d'intégration commerciale. L'arrivée de Lula à la tête du gouvernement brésilien a donné un nouveau souffle au regroupement et particulièrement aux relations économiques avec l'Argentine. Ce renouveau se confirmera avec le changement de gouvernement en Argentine en 2003.

b. L'ALBA, la CSN et la CAN, des alternatives ?

En 2001, à Québec, les chefs d'États n'entendaient qu'un seul type de développement continental. Le modèle monétariste, du libre marché et des privatisations, devait mener automatiquement de la prospérité à une meilleure démocratie. A l'opposé, les discours de Lula au Brésil, Kirchner en Argentine et Chavez au Venezuela, envisagent des mesures étatiques actives afin de régler les problèmes de pauvreté et d'inégalité criante dont souffre le sous-continent. Plusieurs voies alternatives d'intégration régionale sont alors apparues, d'autres se sont précisées.

Les pays de la **Communauté Andine des Nations** ou CAN (Bolivie, Colombie, Pérou,

Equateur et Venezuela) ont réaffirmé en avril 1997⁶ puis en 2003 leur volonté de former une zone de libre-échange avec le MERCOSUR. Toutefois cette communauté est menacée par la fragmentation: certains pays comme le Venezuela soulignent l'incompatibilité de l'appartenance à la CAN avec la signature de traités de libre-échange avec les États-Unis et Morales demande au Pérou et à la Colombie de suspendre les traités signés.

L'Alternative Bolivarienne pour les Amériques (ALBA) constitue l'alternative la plus importante. Elle a été lancée par Fidel Castro et Hugo Chavez en décembre 2004. A l'opposé des intentions affichées par les accords commerciaux traditionnels, l'ALBA vise un renforcement des États et des droits humains, du travail, de la Femme et de l'environnement. L'initiative originelle était de développer le cadre institutionnel des accords que Cuba développaient alors avec le Venezuela, constituant un exemple de commerce équitable fidèle à ce que le Forum social mondial préconisait depuis des années. Le projet s'appuie « sur des mécanismes destinés à créer des ``avantages coopératifs'', en lieu et place des prétendus ``avantages comparatifs'' »⁷. Suite à son succès en Bolivie, Evo Morales adhère à l'ALBA, suivi en 2007 par le Nicaragua après l'élection de Daniel Ortega.

L'ALBA représente une alternative au MERCOSUR, jugé trop libéral. Elle constitue la seule résistance à l'hégémonie impériale des États-Unis. En dehors des accords économiques, cette alternative repose sur un véritable choix sociétal, visant par exemple la démocratisation des médias de masse comme avec **Telesur**. En guise d'illustration de cette volonté, rappelons que Cuba a envoyé des médecins et du personnel médical au Venezuela afin d'élaborer un système de santé de qualité dans les quartiers pauvres du pays, en échange de quoi le Venezuela accorde des ressources pétrolières à un prix réduit à la Grande Île. Au total, 20 000 cubains et cubaines sont installés au Venezuela pour cette mission. Les deux pays ont invité d'autres pays à pratiquer ce genre d'échange axé davantage sur l'humanisme que sur le mercantilisme. A l'issue d'une réunion organisée au Venezuela, a été créé un Conseil des mouvements sociaux permettant une discussion commune et une participation accrue des adhérents à l'ALBA. Ce projet permet aux pays membres de penser à leur identité, à leurs objectifs mais également aux différentes formes d'actions possibles pour lutter contre le modèle néo-libéral que tente d'imposer les partisans de la ZLEA.

Néanmoins ce projet n'est pas vierge de failles; derrière la volonté de rupture avec la dépendance aux États-Unis, l'intégration économique repose sur l'exploitation du pétrole. Les portes restent donc grandes ouvertes aux firmes transnationales du nord. D'un certain point de vue,

6 Lors du Sommet de Sucre

7 E. Sader (2006), « Alternatives latino-américaines », *Réseau d'Information et de Solidarité avec l'Amérique Latine*.

ces firmes, qui dépendent d'importants capitaux pour influencer les négociations au sein de la ZLEA, ne pouvaient pas rêver mieux, l'ALBA leur permettrait d'éviter de passer par l'intermédiaire politique pour parvenir à leurs fins économiques.

A Cuzco, le 7 août 2004, le président Lula annonce la création de la **Communauté Sud-Américaine des Nations** (CSN). Elle rassemble l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Venezuela, la Colombie, le Pérou, l'Équateur, le Surinam, l'Uruguay, la Guyane, le Chili et le Paraguay. Ce projet contient trois volets : un concerne la vitesse de l'intégration *via* la constitution d'un forum de négociations commerciales (**les pays qui souhaitent accélérer leur développement le peuvent sans nuire à ceux qui préfèrent un rythme plus lent**), un autre concerne la constitution d'un fonds de 100 millions de dollars, financé par une taxe de 1% du PIB des pays membres, qui sert à assister les économies les plus faibles, et troisièmement un protocole d'intégration visant à obtenir un fonds multilatéral de 70 milliards de dollar. Ce projet se veut une alternative à la ZLEA sans toutefois constituer un frein réel à son processus. En avril 2007, elle a été remplacée par l'**Union des Nations Sud-Américaines** (UNASUR). Là encore on peut se demander si cette union constitue plus une alternative qu'une préparation à la ZLEA.

CONCLUSION

Bien que certains projets alternatifs à la ZLEA semblent pertinents, les pays qui les animent se focalisent sur l'indépendance vis-à-vis du gouvernement américain. Ils délaissent souvent l'importance de la dynamique économique de ces projets, et ce qui ralentit la constitution d'un réel modèle d'intégration pour les pays du continent américain.

Ces pays doivent donc établir les bases durables qui font encore cruellement défaut aujourd'hui. Au-delà des discours, le projet d'intégration n'est encore pas clairement défini. R. Zibechi recommande de « mettre sur la table les asymétries et les problèmes auxquels doit faire face chaque pays, pour chercher à partir des manières de rendre compatibles des réalités que la domination impériale a rendues incompatibles voir antagoniques »⁸. Enfin, d'autres processus, qui se détachent de la sphère économique méritent attention et soutien, c'est le cas par exemple de l'**Hemispheric Social Alliance** (HSA), fondée en 1997. La liberté, le respect de la démocratie et la réduction de la pauvreté passe bien sûr par d'autres vecteurs que celui de l'économie. Au Sommet des Amériques, les ministres ont à plusieurs reprises appelé à la consultation de la société civile. Il paraît clair que sans un véritable dialogue avec celle-ci, aucune mesure politique ni économique ne

⁸ « Amérique du Sud : un point d'inflexion dans l'intégration régionale » (2006), *Réseau d'Information et de Solidarité avec l'Amérique Latine*.

saurait être pleinement efficace.

BIBLIOGRAPHIE

BÉLANGER Yves et ROUSSEL Stéphane (2003), « La sécurité de Amériques : les premiers pas vers une intégration régionale ? », *Observatoire des Amériques*.

BARLOW Maude (2000), « La Zone de Libre Echange des Amériques (ZLEA) et la menace sur les programmes sociaux, l'environnement et la justice sociale au Canada et dans le reste du continent américain », Attac.

CLICHE Paul et OVERKAMP Christiane (2003), « FTAA Process Free Trade Area of the Americas. Is There an Alternative ? Our Hope: an Integration Based on Solidarity », CIDSE.

CROCKCROFT James (2006), « Les défis de l'Amérique latine face à l'impérialisme », *Réseau d'Information et de Solidarité avec l'Amérique Latine*.

DE LA CUEVA Hector (2002), « Amérique Latine- Zone de libre échange : Réalités et conflits », *Dial & Alterinfo*.

GAERTNER Vanessa et CASGRAIN Antoine (2005), « Sommet des Amériques : Mar del Plata », *Alternatives Internationales*.

GIRMAN Norman (2003), « La réunion du CNC - il était une fois deux ZLEA », Association des États de la Caraïbe.

GUILHON ALBUQUERQUE José Augusto (2003), « Du régionalisme en Amérique (du Sud) », Séminaire EMMA-RINOS, Université de Sao Paulo, mai.

JASMIN Éric et ZINI Sylvain (2006), « Fiche électronique: le MERCOSUR (1990-2006), Observatoire des Amériques, Université de Montréal.

LETOURNEAU Jacques (2005), « 4^{ème} sommet des Amériques : un projet de ZLEA est rabroué », *Alternatives Internationales*, Vol 12, n°12.

MARTINEZ Esperanto (2007), « L'ALBA une nouvelle aube ? », *Réseau d'Information et de Solidarité avec l'Amérique Latine*.

QUÉAU Yannick et FLEURANT Aude-Emmanuelle (2003), « La conférence spéciale sur la sécurité dans les Amériques : une conception commune de la sécurité », *Observatoire des Amériques*.

RICARD-GUAY Alexandra (2003), « La zone de libre-échange des Amériques, L'ultime et décisive phase de négociation de la ZLEA est amorcée : les jeux sont fait ? », *Observatoire des Amériques*.

SADER Emir (2006), « Alternatives latino-américaines », *Réseau d'Information et de Solidarité avec l'Amérique Latine*.

SADER Emir (2006), « Amérique du Sud : point d'inflexion dans l'intégration régionale », *Réseau d'Information et de Solidarité avec l'Amérique Latine*.

ZIBECHI Raul (2006), « Amérique du Sud : un point d'inflexion dans l'intégration régionale », *Réseau d'Information et de Solidarité avec l'Amérique Latine*.

ZIBECHI Raul (2005), « Zizanie dans l'intégration régionale », *Réseau d'Information et de Solidarité avec l'Amérique Latine*.

ZIBECHI Raul (2005), « L'intégration régionale après l'échec de la zone de libre-échange des Amériques », *Réseau d'Information et de Solidarité avec l'Amérique Latine*.

Autres :

« De Cancun à Miami: La ZLEA menace le développement dans l'hémisphère » (2003).
Commission Economique pour l'Amérique Latine.

« Entretien avec Noam Chomsky sur le Brésil et la ZLEA (ou ALCA) » (2003), Brasil de Fato, Le Grand Soir.

« Historique du processus de la ZLEA », site internet de la ZLEA.

« Les dessous de l'ALCA, Zone de libre-échange des Amériques : Point de vue de Sud » (2003), Centre Tricontinental, *Alternative du sud*, Paris, L'Harmattan.

« Premier Sommet des Amériques, Déclaration de Principes » (1994), site internet de la ZLEA, Miami.

« Premier Sommet des Amériques, Plan d'action » (1994), site internet de la ZLEA, Miami.

« Quatrième Sommet des Amériques, Plan d'action » (2005), site internet de la ZLEA, Mar del Plata.

« Une autre vision du monde. Déclaration des peuples indigènes contre la Zone de Libre-Echange des Amériques (ZLEA), traduit par DIAL, <http://www.autresbresils.net>.

WEBOGRAPHIE

<http://www.ftaa-alca.org> : Site de la ZLEA.

<http://www.eclac.org> : Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes.

<http://risal.collectifs.net> : Réseau d'Information et de Solidarité avec l'Amérique Latine.

<http://www.international.gc.ca> : Affaires étrangères et Commerce international Canada

<http://www.er.uqam.ca/nobel/ceim> : Centre d'Étude sur l'Intégration et la Mondialisation, Université du Québec à Montréal.

<http://www.legrandsoir.info/> : Journal Alternatif d'Information Militante.

<http://www.er.uqam.ca/nobel/oda> : Observatoire des Amériques.

<http://www.acs-aec.org> : Association des États de la Caraïbe.

<http://www.autresbresils.net/> : Analyse, actualité et reportages au Brésil

<http://www.focusweb.org> : *Focus on the Global South.*

<http://www.summit-americas.org> : *Summit of the Americas.*